Image not found or type unknown

Remboursement de la bourse étudiante

Par **Duble Violette**, le **10/07/2018** à **18:45**

Bonjour, de septembre à février de cette année j'étais en classe prépa littéraire. J'ai démissionné et je me suis inscrite dans la FAC où j'avais fais ma double-inscription obligatoire. J'ai suivie les cours et me suis présentée à tous les partiels. J'ai été conseillée par ma CPE qui s'est assurée que je ne serais pas défaillante pour le premier semestre puisque j'avais fais mon semestre en prépa, le bulletin attestant cela. Pourtant le CROUS me signale un abandon et veut que je rembourse ma bourse étudiante pour les mois de février à juin. Je ne peux pas rembourser cette bourse (échelon 1) et il me semble que je ne devrais pas avoir à la rembourser puisque j'ai suivi les cours, j'ai un bulletin de prépa et un relevé de notes de l'université, je n'ai donc pas failli à mon contrat avec le CROUS. Je ne comprend pas ce que je dois faire, cette demande me parait vraiment injuste vu l'assiduité de mon travail cette année.
Si quelqu'un sait où et comment régler le problème je le remercie pour sa réponse.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés